

**Commune**  
**De**  
**Saint Georges d'Espéranche**  
**Isère**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 28 mai 2019**

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose le retrait des points N°3, 4 et 5 concernant des travaux qu'envisage de réaliser le SEDI sur les réseaux d'éclairage public, d'électricité et de France Télécom, pour manque d'information. A l'unanimité les membres du Conseil acceptent le retrait de ces trois points.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Objet
08	30.04.2019	Extension et agrandissement de la Mairie Mission SPS complémentaire Bureau APS 2 295 € HT (27 visites à 85.00€)

**01 – RENOVATION DE L'EGLISE : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT N°1 MACONNERIE  
FACADES - ENTREPRISE COMTE**

Monsieur Christian DAMOTTE, Adjoint délégué aux bâtiments communaux et équipements, présente l'avenant N°1 au lot N°1 Maçonnerie Façades. Des travaux supplémentaires non prévus au marché initial sont indispensables pour finaliser l'ensemble des travaux et sécuriser le clocher.

Vu le rapport de présentation, justifiant la nécessité de ses travaux et la délibération N°83-2018 en date du 18 décembre 2018 portant attribution et approbation de l'ensemble du marché de travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant suivant :

LOTS	ENTREPRISES	Marché de base HT	Avenant HT
N° 1 – Maçonnerie - Façades	COMTE	199 713.76	
Maçonnerie clocher	COMTE		33 846.90
Traitement des façades	COMTE		26 663.90
TOTAL			60 510.80

